



Marennes-Hiers-Brouage

ARRETE n°RH_2026_018

Etablissant le tableau annuel
d'avancement de grade au titre de l'année 2026

Le Maire de Marennes-Hiers-Brouage,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 1^{er} juin 2021 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2021_142 en date du 22 avril 2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} mai 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^e classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	GRENON Mélanie	Adjoint technique	03/09/2026
2.	PRIEUR Céline	Adjoint technique	03/09/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

Avancement au grade de : Animateur principal de 2^e classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	METENIER Geoffrey	Animateur	01/01/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	FRANCESCHI Christophe	Agent de maîtrise	01/01/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Avancement au grade de : Attaché

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	RIOUX Antoine	Animateur principal 1 ^{ère} classe	01/04/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Avancement au grade de : Assistant de conservation du patrimoine

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	PICARD Marion	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	01/04/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1





Marennes-Hiers-Brouage

Avancement au grade de : Technicien

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	BRIMBOEUF Eric	Agent de maîtrise principal	01/04/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

La Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par :

Sa publication sur le site Internet de la commune le : 01/08/2025

Fait à Marennes-Hiers-Brouage
Le 16 février 2026

Claude BALLOTEAU
Maire de Marennes-Hiers-Brouage

